DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 7 - 2014

L'an deux mille quatorze, le douze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard JOURDAN Maire.

Etaient présents : Valérie CORDIER, Cécile PARET, Jean Michel PIASENTIN, Jean PICCHIONI, Bertrand GIRAUD, Michèle GAGNAIRE, Jacques LESIMPLE, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Catherine GUIGUET, Pierre DEBOLLE, Véronique ORGNON, Lionel REY

Absente excusée : Anne TREGLOZE qui donne pouvoir à Denis SECHER

I PRESENTATION ARECE

c/f le document distribué aux membres du Conseil.

II RYTHMES SCOLAIRES

Un questionnaire à destination des parents a été élaboré par les élus affectés aux affaires scolaires.
Un PEDT (projet éducatif de territoire) a été également rédigé en collaboration avec les enseignants et envoyé à l'Inspection Académique (ce qui peut permettre d'avoir des aides).

III DELIBERATION :

OBJET : Désignation des délégués suppléants de la Commune au sein du SIVOM 7LAUX n°3-7

Considérant la nécessité (suite au renouvellement des conseils municipaux) de rectifier la désignation des nouveaux délégués suppléants, afin de représenter la Commune au sein du **SIVOM 7Laux,** il est proposé **:**

Titulaires : Mrs Jacques LESIMPLE, Lionel REY, Gérard JOURDAN
Suppléants : Denis SECHER, Mr Pierre DEBOLLE

Commission Communale Bois/Forêt :
Gérard JOURDAN/Pierre DEBOLLE

IV COMMISSIONS COMMUNALES IMPOTS DIRECTS :

12 titulaires sont proposés : Jacques LESIMPLE, Guy GRILLET, Dimitri CHANELIERE, Joseph AVENIER, Marie-Jeanne SILLAT, Agnès RAJAT, Daniel BRUNET-MANQUAT, Michel POUCHOT-BOULIN, Jean Pierre BRUNET-MANQUAT, Yves RAFFIN, Noël PETIOT et Daniel CLAIDIERE.
12 suppléants sont proposés : Guy CARTIER-MILLION, Michel POUCHOT-CAMOZ, Fabienne TROPINI, Patricia DUPONT, Pierre CARRY, Josette KUNZ, Bernard VALLIN, Bernard LEBEAU, Ariane DOUCE, Denis MAGNIFICAT, Daniel ARGOUD et André GRIOT.

La Direction des Impôts en choisira 12 sur 24.

V OBJET : Délégations du Conseil Municipal au Maire n° 1 - 7:

Faisant référence à l'article L2122-22 4° issu de la loi 2009-179 du 17/02/2009 Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal peut lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer les marchés pour un montant maximum de 200 000 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

-Accepte de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement pour les catégories de marchés suivants : travaux, services, fournitures et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VI QUESTIONS DIVERSES :

Indemnité Perceptrice : à débattre lors du prochain Conseil Municipal

Objet :APPROBATION ACHAT MAISON POUR MULTI-ACCUEIL n°2-7

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan, ayant la compétence petite enfance et exerçant cette compétence dans un algéco sur le Parking Pelloux, souhaite que la Commune des ADRETS acquiert un local (le foncier est de la compétence de la commune) pour l'aménager ensuite (l'aménagement incombant à la communauté).
Monsieur le Maire annonce que la maison des époux WAJSFELNER est à vendre au coeur du village et propose de l acquérir moyennant **300 000 €** : ce bâtiment est cadastré sous le numéro **821 section A pour une superficie de 769 m2 ;**
Le conseil municipal, à l'unanimité :
-ACCEPTE l'achat de la parcelle A n°821 comprenant une maison individuelle moyennant la somme de **300 000 €**
-**CHARGE** Mr le Maire de signer tous les documents afférents à cette vente.

PLU : un rendez vous sera pris avec Monsieur BIAYS très prochainement

PROCHAIN CONSEIL
le mardi 10 juin 2014 à 20 h 30